

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 1.20 p. m.  
On reprend la discussion de l'amendement à la Constitution. Il est  
proposé en amendement à la motion par M. Glockling, secondé par M.  
O'Donoghue :

Que la résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'instruction soit donné au Secrétaire de ce Congrès de la faire imprimer en Français et en Anglais pour l'envoyer à toutes les associations affiliées afin que celles-ci la soumettent au vote de leurs membres et fassent parvenir le résultat à la prochaine session du Congrès.

Cet amendement est adopté.

Proposé par M. Birmingham, secondé par M. Keegan, et résolu :

Que ce Congrès demande au Gouvernement Provincial de Québec de faire publier annuellement un rapport des inspecteurs des manufactures, donnant l'état de tous les établissements visités par ceux-ci, la durée de la journée de travail et le nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans qui sont employés ; le dit rapport devant être imprimé en Anglais et en Français, et être distribué à 1000 exemplaires aux Conseils des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, de Montréal et de Hull, afin qu'il soit à la portée du public.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Schryburt, et résolu :

Que tous les accidents devraient être portés à la connaissance des inspecteurs des manufactures dans un délai de 48 heures après qu'ils ont eu lieu.

Proposé par M. Little, secondé par M. Jobin, et résolu :

Que l'Acte des Manufactures de la Province de Québec soit amendé de manière à étendre le délai pour l'institution des actions de deux à six mois, et aussi que la section 3048 devrait être amendée en ajoutant après le mot " Inspecteur " les mots " de personne ou d'associations de personnes. "

Proposé par M. Charest, secondé par M. Rodier, et résolu :

Que le Gouvernement de Québec soit prié de passer certaines résolutions à l'effet d'empêcher les femmes et les enfants dans les manufactures de trainer ou porter des fardeaux dont la pesanteur excède pour les enfants de 14 ans 10 kilogrammes ou 20 lbs ; pour les femmes, 2 kilogrammes ou 40 lbs ; et qu'il soit défendu aux femmes de trainer des trucks dans les manufactures.

L'heure fixée pour les élections étant arrivée, le Président nomme MM. Kerrigan, de Montréal, Drolet, de Montréal et Phillips de Québec, scrutateurs. Les élections donnent le résultat suivant :

Président—

Geo. T. Beales, de Toronto, par acclamation.

Vice-Président—

Patrick J. Jobin, de Québec, par acclamation.

Secrétaire-Trésorier—

Geo. W. Dower, de Toronto, par acclamation.

Comité Législatif d'Ontario—

Alexander R. Macdonald, d'Ottawa.....Acclamation.

David A. Carey, de Toronto.....Acclamation.

Robert Glockling, de Toronto.....Acclamation.

Comité Législatif de Québec—

J. B. St. Laurent, de Québec.....31

Joseph Lamarche, de Montréal.....31

Napoléon Pagé, de Hull.....26

Le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

## SÉANCE DU SOIR.

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 8 p. m.  
L'ordre du jour étant le choix de l'endroit où devra avoir lieu la  
prochaine session du Congrès, les places suivantes sont nommées :—Corn-

wall,  
N. B. ;  
tin do

At

Le  
de Va  
Aux C

M  
tiers  
dation  
déli

GEO.

C  
Métie  
une l  
Sacha  
victo  
souha

L  
Nous  
chinc  
leur  
fédér  
cont  
aveu  
mesu  
Ottav  
ressé  
étou  
prov  
caus  
les p  
puls  
rossé